

CRITERES DE SELECTION

Coupe de France des Régions Minimes et Cadets – Toulouse – 10, 11 mai 2013

*Compétition de référence nationale, bassin de 50m, 4 réunions
Catégories minimes et cadets, Compétition par équipes régionales*

Rappel composition des équipes :

8 minimes et 4 cadets titulaires, un remplaçant par catégorie et par sexe pour un total de 28 nageurs.

Catégories	Dames	Messieurs	TOTAL
Minimes	8 + 1 remplaçante	8 + 1 remplaçant	18
Cadets	4 + 1 remplaçante	4 + 1 remplaçant	10
TOTAL	14	14	28

Epreuves :

Minimes : dix épreuves individuelles et deux relais (deux nageurs doivent doubler)

- Nage libre : 50m, 200m, 400m.
- Dos : 50m, 200m.
- Brasse : 50m, 200m.
- Papillon : 50m, 200m.
- 4 nages : 200m.
- Relais : 4x100m 4 nages, 8x100m nage libre.

Cadets : cinq épreuves individuelles et deux relais (un nageur doit doubler)

- Nage libre : 100m.
- Dos : 100m.
- Brasse : 100m.
- Papillon : 100m.
- 4 nages : 400m.
- Relais : 4x100m 4 nages, 4x200m nage libre.

Remplaçants : quatre épreuves possibles

- Nage libre : 100m.
- Dos : 100m.
- Brasse : 100m.
- Papillon : 100m.

Classement au temps pour toutes les épreuves. Chaque nageur doit participer au moins à un relais dans sa catégorie.

Proposition des critères de sélection :

Pour être sélectionné, le nageur doit obligatoirement être licencié dans un club de Midi-Pyrénées. La sélection est constituée de manière à obtenir les meilleures équipes possibles.

La composition des relais 8x100 (minimes), 4x200 (cadets) et 4x100 4N (cadets) est celle de l'équipe titulaire. L'ordre de ces relais et la composition du relais 4x100 4N minimes seront établis par l'encadrement sur place.

Les compétitions comptant pour la sélection en équipe régionale sont :

- Le meeting régional 50m (8-10/03/2013)
- Les championnats de France N2 hiver 50m (22-24/03/2013),
- Les championnats de France jeunes (02-06/04/2013),
- Les championnats de France Elite (09-14/04/2013),
- Toutes les compétitions en bassin de 50m de la saison 2013 ayant lieu avant le 14/03/2013

La sélection sera validée le 16/04/2013.

Le nageur refusant la participation n'est plus sélectionnable, sauf absence motivée et justifiée.